



**DELIBERATION**  
**CONSEIL COMMUNAUTAIRE**  
**SEANCE DU 12 OCTOBRE 2021**

L'an deux mil vingt et un, le douze octobre, à dix-neuf heures, le Conseil Communautaire de la Communauté de communes Sumène-Artense, s'est réuni à la salle socioculturelle de la commune de Madic, sous la présidence de Monsieur Marc MAISONNEUVE, Président de la Communauté de communes Sumène-Artense.

Etaient présents : Stéphane BRIANT (Antignac), Marc MAISONNEUVE (Bassignac), Alain VERGNE (Beaulieu), Jean-Pierre GALEYRAND, Maryse MAZEIRAT, Patrick BORNET (Champagnac), Daniel CHEVALEYRE, Martine MONCOURIER, Bernard LACOUR (Champs sur Tarentaine Marchal), Philippe DELCHET (La Monselie), Pascal LORENZO, Philippe VIALLEIX, Brigitte CLAUDEL (Lanobre), Jean-Michel HOJAK (Le Monteil), Christophe MORANGE (Madic), Eric MOULIER, Catherine BARRIER, Franck BROQUIN (Saignes), Jean-Paul MATHIEU (Saint-Pierre), Françoise GILLES (Sauvat), Joëlle NOEL (Trémouille), Fabrice MEUNIER, Arnaud MOREAU (Vebret), Catherine MAISONNEUVE (Veyrières), Alain DELAGE, René BERGEAUD, Céline BOSSARD, Bernard BOUVELOT, Marie-Ange FLEURET-BRANDAO (Ydes).

Ont donné pouvoir : Johane GRANDSEIGNE (Lanobre) à Philippe VIALLEIX (Lanobre), Gustave GOUVEIA (Lanobre) à Eric MOULIER (Saignes), Clotilde JUILARD (Ydes) à Céline BOSSARD (Ydes)

Secrétaire de séance : Christophe MORANGE

Nombre de membres afférents au Conseil Communautaire : 34 / Nombre de membres présents : 30

Nombre de votants : 32

Date de la convocation : 07 octobre 2021

**20211012014DE**

**DEMANDE DE SUBVENTION DSIL POUR L'ETUDE DE RENOVATION ENERGETIQUE DES BATIMENTS PUBLICS**

Monsieur le Président expose à l'assemblée qu'il convient de solliciter l'Etat pour une demande de subvention au titre de la Dotation de Soutien à l'Investissement Locale 2021 dans le cadre du CRTE Haut Cantal Dordogne pour le projet d'étude de rénovation énergétique des bâtiments publics.

Le plan de financement prévisionnel serait le suivant :

DEPENSES		RECETTES		
Postes de dépenses	Montant HT	Financeurs	Montant HT	Taux %
Mise en place d'un programme de rénovation énergétique des bâtiments publics (PREB) : réalisation des audits sur les bâtiments	69 970 €	ETAT (DSIL 2021)	55 976 €	80%
		Autofinancement	13 994 €	20%
<b>TOTAL</b>	<b>69 970 €</b>	<b>TOTAL</b>	<b>69 970 €</b>	<b>100 %</b>

Il s'agit pour le Conseil Communautaire de se positionner sur la demande de subvention auprès de l'Etat au titre de la DSIL 2021.

RF Sous-préfecture de Mauriac
Contrôle de légalité Date de réception de l'AR: 19/10/2021 015-241501055-20211012-20211012014DE-DE

Après en avoir délibéré et à l'unanimité soit 32 voix pour, le Conseil communautaire décide :  
- de solliciter l'Etat à hauteur de 55.976 €, soit 80%, au titre de la DSIL 2021  
- de mandater Monsieur le Président pour signer toutes pièces utiles à cette démarche

Fait à CHAMPS SUR TARENTAINE - MARCHAL, le 12 octobre 2021

Pour extrait certifié conforme,  
Le Président  
Marc MAISONNEUVE

Délibération rendue exécutoire  
Transmise à la Préfecture le 19/10/2021  
Affichée ou notifiée le 19/10/2021  
Document certifié conforme  
Le Président, Marc MAISONNEUVE



La présente délibération peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le Tribunal administratif dans un délai de deux mois à compter de sa publication et de sa réception en sous-préfecture.

RF Sous-préfecture de Mauriac
Contrôle de légalité Date de réception de l'AR: 19/10/2021 015-241501055-20211012-20211012014DE-DE